

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Séance du 22 Janvier 2011

L'an deux mille onze, le 22 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 14 janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de **M. André LAIGNEL, Président,**

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, vice-Président, Mme Anne-Marie ADAM (remplaçant Mme Aline FOUASSIER), MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Marcel FOULON, Jean-Charles PAILLARD, Mmes Véronique GOUDY, Carol LE SRAT, Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT (remplaçant M. Nicolas GONTHIER), MM. Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, François DUMEZ, Mme Catherine CIECHOWICZ (remplaçant M. Jacques PALLAS), M. Jean BALON, Mme Anne-Thérèse ROBINNE (remplaçant M. Thierry LEDET), MM. Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Stéphane GOURIER.

Procuration : Mme Anne-Marie SIRREY a donné procuration à M. André LAIGNEL.

Absent excusé : M. Bruno PERRIN

M. Le Président ouvre la séance à 10 H 30 et présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Dossier 1-1 : Vote des budgets primitifs de la CCPI pour l'exercice 2011

M. le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2011 de la CCPI :

- le budget primitif principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 18 316 500 euros (dont 16 285 076 euros en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte ce budget primitif principal.

- le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 963 220 euros (dont 1 866 631 euros en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte ce budget primitif annexe des déchets ménagers et assimilés.

- le budget annexe Lotissements Commerciaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 4 134 000 euros (dont 503 000 en mouvements réels).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte ce budget annexe des lotissements commerciaux.

.../...

Dossier 1-2 : Reconduction d'une ligne de trésorerie

M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 euros) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2011 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction de cette ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 euros pour 2011.

Dossier 1-3 : Demande d'adhésion de la commune de VELLES au SDEI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'adhésion de la commune de VELLES au Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (SDEI) suite à la délibération du conseil syndical du SDEI en date du 8 décembre 2010 approuvant cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise cette adhésion au SDEI.

2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dossier 2-1 : Renégociation du Contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne – approbation du bilan à mi-parcours – demandes de subventions

Dans le cadre de la signature du bilan à mi-parcours du contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne «3^{ème} génération» (2008-2013), M. le Président demande au Conseil Communautaire d'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions relatifs aux opérations suivantes et leur plan de financement :

ACTIONS	OPERATIONS SUPPLEMENTAIRES
Favoriser le maintien des activités commerciales et artisanales à Issoudun	Travaux d'aménagement en centre ville d'Issoudun dans le cadre de l'opération FISAC (425 000 euros de subventions)
Développer l'offre de services à la population	Aménagement d'une garderie périscolaire aux Bordes (subvention de 72 000 euros), à Chârost (subvention de 60 000 euros) et à Mareuil S/Arnon (subvention de 72 000 euros)
Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux lieux de vie	Accessibilité et mise aux normes de l'école primaire de Reuilly (subvention de 20 000 euros)
Aménager et valoriser l'espace urbain dans les villages du Pays	Aménagement d'une place à Chezal-Benoit (subvention de 15 000 euros)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les opérations précitées et autorise le dépôt des demandes de subventions au titre du Contrat de Pays.

Dossier 2-2 : Travaux d'aménagement de la rocade à Issoudun – phase 3 – signature des marchés

Dans le cadre du programme d'aménagement de la rocade à Issoudun (phase 3 de la rue Charles Michels au rond point des Alouettes) dont la maîtrise d'ouvrage est partagée entre l'Etat et la CCPI, le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer les marchés de travaux correspondants pour un montant estimatif de 550 000 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer ces marchés.

.../...

3 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

Dossier 3-1 : Vente d'un terrain rue Saint-Martin à Issoudun

Après avis de France DOMAINE en date du 8 avril 2010, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain située rue Saint-Martin à Issoudun.

Cette parcelle, cadastrée section BM n° 850 d'une superficie de 643 m² serait vendu par la CCPI au prix de 14 146 euros (hors frais notariés) auprès de M. et Mme ROSA Victor.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise cette vente de terrain aux conditions précitées.

Dossier 3-2 : Mise à disposition de voies et d'un ensemble immobilier auprès de la CCPI par la commune Des Bordes

3-2-1 Dans le cadre des transferts de compétences entre la commune des Bordes et la CCPI, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la mise à disposition d'un ensemble de voies communales nouvelles auprès de la CCPI soit :

- La rue Jacques BREL (5 423 m² ; longueur : 300 m) et la rue des Gloriettes (4 506 m² ; longueur : 274 m),
- les espaces publics aménagés, les réseaux d'eaux pluviales et l'éclairage public attenants,
- le nombre de candélabres s'élève à 28.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la mise à disposition de la voirie communale et les équipements rattachés précités.

3-2-2 M. Le Président demande aussi au Conseil de Communauté d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de l'ensemble immobilier communal correspondant aux ateliers municipaux auprès de la CCPI en vue de réaliser un espace garderie/centre de loisirs.

Les parcelles mises à disposition sont les suivantes : parcelles ZL 57 et 72 d'une superficie globale de 333 m². La superficie du bâtiment existant sur cette parcelle est de 157,60 m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la mise à disposition de l'ensemble immobilier précité.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2010-29 à 2010-34 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 22 janvier 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date 29 janvier 2011.

Le Président

